



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Présents en séance jusqu'à 19h25 :

Présents : 22

Représentés : 8

Absents : 3

Présents en séance à partir de 19h25 :

Présents : 23

Représentés : 8

Absents : 2

Présents :

M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY Adjoint au Maire, M. Gérard BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Véronique POISSON, Mme. Julie SANS, Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, Conseillers municipaux.

M. Van Phuoc TRAN à partir de 19h25

Absents et représentés :

Mme. Ana PEREIRA représentée par Mme Ghislaine JENNER
Mme. Régine BONVALLET représentée par Mme Marie-Claude COLLET
Mme. Martine GESELL représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY
Mme. Corinne LANGLES représentée par Mme Véronique POISSON
Mme. Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL
M. Abderrahman FERCHICHI représenté par M. Malet DRAME
Mme. Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Frédéric NICOLAS

Absents :

Mme Khadija ID HAMOU
M. Van Phuoc TRAN jusqu'à 19h25
M. Abdelaziz GUEMICHE

Secrétaire de séance : M. Jacques GUILLEMAN

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Monsieur Jacques GUILLEMAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès – verbaux des séances du 05 novembre et 18 décembre 2018

† Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

† Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité
(Sous réserve des amendements proposés)

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2018/139 en date du 22/11/2018 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : Spectacle « LA CAUSERIE MUSICALE » samedi 8 décembre 2018

† Décision n° 2018/140 en date du 03/12/2018 :

MAPA portant sur la construction d'un centre de loisirs sans hébergement – Lot N°2- Bâtiment

† Décision n° 2018/141 en date du 03/12/2018 :

MAPA portant sur la réservation de berceaux en structure collective crèche multi-accueil privée pour les enfants de la ville de Dugny

† Décision n° 2018/142 en date du 06/12/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/143 en date du 06/12/2018

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/144 en date du 14/12/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/145 en date du 07/01/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement conclue avec un administré

† Décision n° 2019/001 en date du 07/01/2019 :

Sortie de biens de l'inventaire et de l'actif

† Décision n° 2019/002 en date du 14/01/2019 :

Contrat avec le groupe SACPA concernant la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale

† **Décision n° 2019/003 en date du 15/01/2019 :**

Convention de partenariat entre la ville et le collectif Solidarité Habitat

† **Décision n° 2019/004 en date du 15/01/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal entre la Ville de Dugny et l'Association Syndicale de l'Hermitage

† **Décision n° 2019/005 en date du 15/01/2019 :**

Contrat d'assurance Dommage-ouvrage conclu avec SMACL Assurance dans le cadre de l'opération de « Construction d'un « CLSH »

† **Décision n° 2019/006 en date du 16/01/2019 :**

Contrat de cession d'exploitation du spectacle « Les graines magiques »

† **Décision n° 2019/007 en date du 17/01/2019 :**

Convention de partenariat avec la RATP pour la mise en place d'ateliers de mobilité

† **Décision n° 2019/008 en date du 17/01/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue ente la Ville de Dugny et une administrée

† **Décision n° 2019/010 en date du 23/01/2019 :**

Contrat de maintenance et d'entretien d'installations de détection incendie

† **Décision n° 2019/011 en date du 23/01/2019 :**

Contrôle et vérification périodiques des installations techniques, appareils de levage et divers équipements technique

† **Décision n° 2019/012 en date du 24/01/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la ville et une administrée

† **Décision n° 2019/013 en date du 28/01/2019 :**

Prévention antiparasitaire et à la destruction des rongeurs et insectes sur l'ensemble de la Commune

† **Décision n° 2019/014 en date du 30/01/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : 'Concert Salsa'

† **Décision n° 2019/015 en date du 07/02/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la ville et une administrée

† **Décision n° 2019/016 en date du 07/02/2019 :**

Convention d'aide financière à l'investissement conclue avec la CAF de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'opération de construction du CLSH

† **Décision n° 2019/017 en date du 08/02/2019 :**

Convention de financement sorties familiales et/ou projets jeunes conclue avec la CAF de la Seine-Saint-Denis

† **Décision n° 2019/018 en date du 13/02/2019 :**

Convention de mise à disposition d'un équipement municipal conclue entre la Ville et une administrée.

**Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) -
Adhésion au SIFUREP de la commune de Ballainvilliers au titre de la compétence
« service extérieur des pompes funèbres »**

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Ballainvilliers au syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Délibération n° DEL.2019.001

**Représentation – substitution de la communauté d'agglomération
« Communauté Paris-Saclay » au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et
l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la représentation-substitution, au sein du Comité du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous, pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.
- **PREND ACTE** de la modification de la liste des membres du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au titre de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au présent dossier.

Délibération n° DEL.2019.002

Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil de Dugny

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR,

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dispositions du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil annexé à la présente délibération et codifiant les rapports entre le Multi-Accueil et les usagers.
- **DIT** que la délibération n° 2017/55 en date du 07 juin 2017 portant règlement de fonctionnement du Multi-Accueil de la ville de Dugny est abrogée et remplacée par la présente délibération à laquelle est annexé le règlement de fonctionnement du Multi-accueil.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à compter de la décision du Conseil Municipal, ainsi que tous documents en lien avec ce dossier qui n'apportent pas de modifications substantielles à ses dispositions.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à appliquer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à compter du 1^{er} mars 2019 et à apporter des modifications tant que celles-ci ne modifient pas les éléments substantiels de ses dispositions.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° DEL.2019.003

Tarification de prestations d'animation et de loisirs dédiées à la danse

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR,

Soit à l'unanimité,

- **FIXE** à trois euros le montant de la tarification des prestations des « rendez-vous dansants ».
- **PRECISE** que le tarif de trois euros est un tarif unique et forfaitaire, commun à l'ensemble des prestations « rendez-vous dansants ».
- **DIT** que les dépenses afférentes à la mise en place de cette nouvelle programmation ainsi que les recettes liées à la contribution des participants sont inscrites au Budget Principal de la Ville aux articles et chapitres concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures inhérentes à ce dossier.

Délibération n° DEL.2019.004

Requalification du Mail Guynemer
Création d'un parc urbain avec implantation d'une fontaine sèche et failles de
brumes/ Ilot de fraîcheur
Demande de subventions :
 ❖ **Auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif Contrat**
d'Aménagement Régional (CAR)
 ❖ **Auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif Fonds**
d'Investissement Métropolitain (FIM)

Présentation par monsieur le Maire

- † Requalification du Mail Guynemer
Création d'un parc urbain avec implantation d'une fontaine sèche et failles de brumes/
Ilot de fraîcheur
Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif
Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

8 voix POUR

11 voix CONTRE

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL,
Mme Sarah BOUZID
M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M. France
BOULAY,
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme
Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

12 ABSTENTIONS

Mme Ana PEREIRA, M. Michel CLAVEL, Mme Marie-Claude
COLLET, M. Quentin GESELL, Mme Sandra ROZOTTE, M.
Thierry PICHOT- MAUFROY, Mme Régine BONVALLET, M.
Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line
BOUCHAUT, Mme Martine GESELL, Mme Amel SRAIDI

Soit à la majorité,

REJETTE LES DISPOSITIONS PROPOSEES ET EXPOSEES CONSISTANT A :

- **APPROUVER** l'opération objet de la présente demande de subvention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter officiellement le soutien financier du Conseil Régional d'Ile de France au titre du dispositif Contrat d'Aménagement Régional au montant le plus élevé possible pour le projet d'implantation d'une fontaine sèche et ses failles de brumes, rendant nécessaire la requalification complète du Mail Guynemer au sein duquel elle sera installée.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention cadre du contrat d'aménagement régional à intervenir entre la Région Ile de France et la Ville de Dugny, et la convention de réalisation ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.
- **S'ENGAGER :**
 - Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération
 - Sur le plan de financement tel que ci-dessus exposé et annexé à la présente délibération
 - Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions en vigueur
 - Sur la maîtrise foncière des opérations du contrat
 - Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional
 - A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
 - A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération
 - A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 6 ans
 - A mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

- **DIRE** que les recettes inhérentes à ce dossier seront inscrites au budget de la commune aux chapitre et article concernés.
- **PRENDRE ACTE** que la Région subordonne l'attribution d'une dotation à toute personne morale - sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires - au recrutement d'au moins un stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois. »

Délibération n° DEL.2019.005

- † Requalification du Mail Guynemer
Création d'un parc urbain avec implantation d'une fontaine sèche et failles de brumes/
Ilot de fraîcheur
Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du
dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

8 voix POUR

11 voix CONTRE

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY,
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI,
Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

12 ABSTENTIONS

Mme Ana PEREIRA, M. Michel CLAVEL, Mme Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT- MAUFROY, Mme Régine BONVALLET, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme Martine GESELL, Mme Amel SRAIDI

Soit à la majorité,

REJETTE LES DISPOSITIONS PROPOSEES ET EXPOSEES CONSISTANT A :

- **APPROUVER** l'opération objet de la présente demande de subvention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter officiellement le soutien financier de la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain au montant le plus élevé possible pour le projet d'implantation d'une fontaine sèche et ses failles de brumes, rendant nécessaire la requalification complète du Mail Guynemer au sein duquel elle sera installée.
- **S'ENGAGER** à mentionner la participation du fonds d'investissement métropolitain et d'apposer son logo type dans toutes actions de communication relatives audit projet.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec la sollicitation financière auprès de la Métropole du Grand Paris.
- **DIRE** que les recettes inhérentes à ce dossier seront inscrites au budget de la commune aux chapitre et article concernés.

Délibération n° DEL.2019.006

Acquisition de deux véhicules électriques :
Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du
dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération, objet de la présente demande de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter officiellement le soutien financier de la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain, à hauteur de 30% du montant HT du coût global des acquisitions de véhicules électriques.
- **S'ENGAGE** à mentionner la participation du fonds d'investissement métropolitain et d'apposer son logo type dans toutes actions de communication relatives au dit projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec la sollicitation financière auprès de la MGP.
- **DIT** que les crédits de dépenses et recettes inhérentes à ce dossier, relatives au soutien financier de la Métropole du Grand Paris, seront inscrites au budget de la commune des exercices concernés.

Délibération n° DEL.2019.007

**Avis portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE)
Croult-Engchien-Vieille Mer**

Présentation par monsieur Michel ADAM,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engchien-Vieille Mer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL.2019.008

Vote – Débat d'Orientations Budgétaires 2019- Budget Primitif

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

20 voix POUR

3 voix CONTRE

M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M.
France BOULAY

8 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Fauzy
GUELLIL, Mme Sarah BOUZID,
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme
Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2019.
- **APPROUVE** les orientations budgétaires présentées au sein de l'assemblée délibérante dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires établi selon les nouvelles dispositions législatives et réglementaires telles qu'issues de l'article 107 de la loi NOTRe.
- **PRECISE** que le rapport d'orientations budgétaires, dans les conditions règlementaires, fera l'objet d'une transmission aux personnes et services concernés ainsi que d'une large publication (site internet de la ville, consultation en mairie).

Délibération n° DEL.2019.009

**Transfert d'emprunts entre la commune et l'établissement public territorial Paris
Terres d'Envol suite au retour de compétences « Médiathèque »**

Présentation par madame Séverine LEVE,

- ✦ **Approbation de la convention de remboursement des emprunts de la compétence « médiathèque » transférée par l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol**

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

**24 voix POUR
7 ABSTENTIONS**

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY

Soit à la majorité,

- **DIT** que le montant de remboursement des emprunts est fixé comme suit :

Année 2017

Libellé	N° prêt	Banque	Annuité totale	% de répartition	Montant amortissement 2017	Montant intérêts 2017	Montant annuité 2017
Médiathèque	MON508488EUR	Dexia repris par CFFL	565 340.41	15,375 %	52 937.50	24 796.81	77 734.31
Médiathèque	18711	Société générale	62 666.68	15,28125 %	8 812.50	0.00	8 812.50
Médiathèque	18712	Société générale	171 602.56	15,41422 %	23 371.00	0.00	23 371.00
TOTAL			799 609.65		85 121.00	24 796.81	109 917.81

Année 2018

Libellé	N° prêt	Banque	Annuité totale	% de répartition	Montant amortissement 2018	Montant intérêts 2018	Montant annuité 2018
Médiathèque	MON508488EUR	Dexia repris par CFFL	565 340.41	15,375 %	52 937.50	22 542.55	75 480.05
Médiathèque	18711	Société générale	62 666.68	15,28125 %	8 812.50	0.00	8 812.50
Médiathèque	18712	Société générale	171 602.56	15,41422 %	23 370.99	0.00	23 370.99
TOTAL			783 215.07		85 120.99	22 542.55	107 663.54

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs au remboursement des emprunts.
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2019 aux articles et chapitres concernés.

Délibération n° DEL.2019.010

✦ Transfert des capitaux restants dus suite au retour des compétences « médiathèque »

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

24 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy
GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M.
France BOULAY,

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** le transfert des emprunts entre la commune et l'EPT Paris Terres d'Envol selon les quotités suivantes :

Entité	Compétences	Banque	N° de contrat de prêt	% répartition	Dernière échéance EPT	Capital restant dû au 31/12/2018 en euros	1 ^{ère} échéance ville	Montant prévisionnel 1 ^{ère} échéance ville en euros
Le Bourget	Construction médiathèque Georges Brassens	Société Générale	18712	15,41422 %	20/12/18	238 060,83	20/03/2019	6 612,48 €
Drancy				70,96652 %		1 096 023,34		30445,09
Dugny				13,61926 %		210 338,95		5 842,75
Le Bourget	Construction médiathèque Georges Brassens	Société Générale	18711	15,28125 %	27/12/18	124 491,22	27/03/2019	2 394,06
Drancy				70,65625 %		575 612,82		11 069,48
Dugny				14,0625 %		114 562,48		2 203,13
Le Bourget	Construction médiathèque Georges Brassens	Dexia	MON260406E UR	15,375 %	1/7/18	532 743,75	01/07/2019	81 879,75
Drancy				70,875 %		2 455 818,75		377 445,70
Dugny				13,75 %		476 437,50		73 225,80

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, où son représentant, à signer tous documents avec les banques correspondantes.
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2019 aux articles et chapitres concernés.

Délibération n° DEL.2019.011

Approbation de l'apport en nature de l'actif et du passif afférent au retour de compétence de l'EPT Paris Terre d'Envol

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

24 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy
GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Michel DELPLACE, Mme Annie CHASTAGNOL, M.
France BOULAY

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** l'apport en nature de Paris Terres d'Envol afférent aux biens listés dans les procès-verbaux établis entre la commune et l'EPT Paris Terres d'Envol et aux emprunts transférés par délibérations.
- **DIT** que les opérations comptables sont des opérations d'ordre non budgétaire à réaliser par le comptable public conformément à l'annexe 44 du Tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M14.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les éventuels actes de propriété et tous documents inhérents à l'exécution de ce dossier.

Délibération n° DEL.2019.012

Projet Educatif de Territoire 2019/2024 :
Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Présentation par madame Julie SANS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

27 voix POUR
4 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy
GUELLIL, Mme Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** le nouveau Projet Educatif de Territoire petite enfance, enfance, jeunesse et familles 2019/2024, intégrant le « Plan mercredi ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir, ainsi que leurs avenants et/ou annexes, entre les différentes parties concernées à savoir :
 - La convention PEDT incluant la charte de qualité Plan mercredi,
 - La convention d'objectifs et de financement CAF prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement » dans le cadre du Plan mercredi.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits aux chapitres et articles des exercices concernés du Budget de la Commune.

Délibération n° DEL.2019.013

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs
(BAFA) Citoyen

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

31 voix POUR
Soit à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la mise en place du dispositif Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) citoyen à destination des jeunes dugnysiens âgés de 17 à 25 ans.
- **FIXE** la participation des jeunes à 30% du tarif réel.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif relatif à cette opération BAFA citoyen.
- **DIT** que les recettes, émanant de la redevance des prestations de services de la Direction des actions éducatives seront inscrites au budget de la ville.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés des exercices budgétaires correspondants.

Délibération n° DEL.2019.014

Convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants » avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Présentation par madame Julie SANS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **ADHERE** au dispositif VACAF au titre de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) mis en œuvre par la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, à cette fin, avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, pour une durée de 5 ans, la convention de partenariat afférente et définissant les modalités de mise en œuvre du partenariat pour le développement du dispositif VACAF AVE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget municipal de chaque exercice concerné.

Délibération n° DEL.2019.015

Soutien financier au titre du projet d'action éducative

Présentation par madame Julie SANS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** au titre du projet d'action éducative et au regard de l'intérêt et de la pertinence des dossiers présentés par trois écoles, le soutien financier apporté par la Municipalité selon la répartition suivante, pour un montant total de 3076 euros :
 - un montant de 1516€ pour l'école Henri Wallon,
 - un montant de 780€ pour l'école Paul Langevin,
 - un montant de 780€ pour l'école Colonel Fabien.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget 2019 de la Commune.

Délibération n° DEL.2019.016

Communications diverses

Monsieur le Maire donne des informations sur les sujets suivants :

- ✚ Remise des cahiers de doléance aux services préfectoraux le 21 février 2019
- ✚ Réception du rapport du Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la station de traitement des eaux SIAH, consultable en Mairie et sur le site internet de la Préfecture
- ✚ Recrutement de médecins au CMS, l'effectif étant à présent de 8 médecins généralistes répartis sur les différentes tranches horaires.

Madame Julie SANS fait part de la mise en place du dispositif de « distributeur d'histoires courtes ». A titre informatif, elle indique que durant le salon de l'aviation, 13 classes seront transplantées.

Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY fait part du lancement de la nouvelle application mobile de la Ville, venant en remplacement de l'ancienne et permettant une modernisation du dispositif.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Dugny, le 26 février 2019



Le Maire

André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 28 février 2019, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.